

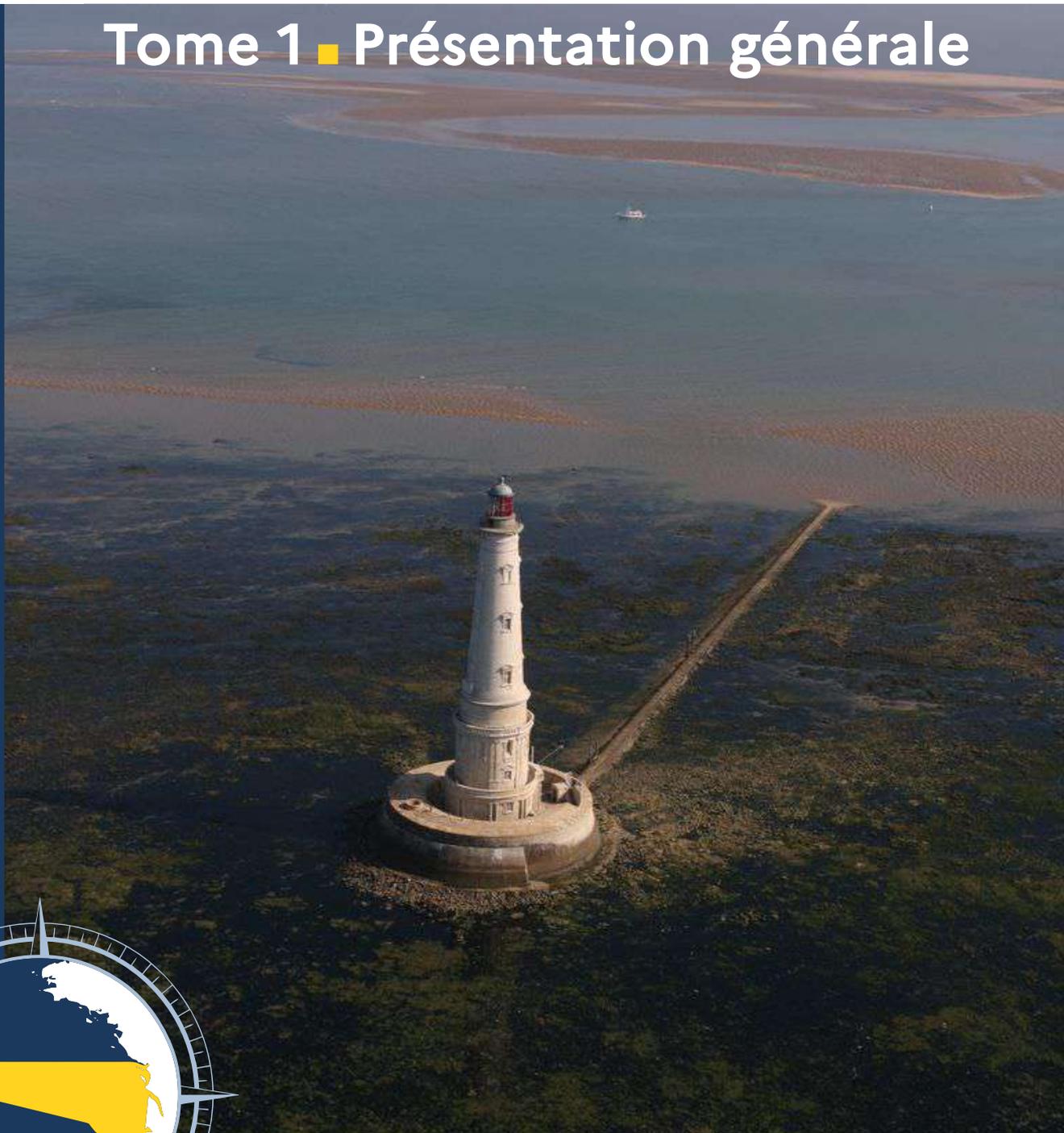


MINISTÈRE  
DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PLAN D'ACTION

## Tome 1 ■ Présentation générale



DOCUMENT STRATÉGIQUE  
DE LA FAÇADE MARITIME  
SUD-ATLANTIQUE



<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>CARTE DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE</b> .....	<b>4</b>
<hr/>	
<b>PARTIE 1 : LE CADRE GÉNÉRAL DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1.</b> Rappel du cadre européen et national. ....	5
<b>1.2. Rappel :</b> Contexte d'adoption de la Stratégie de Façade Maritime en Sud-Atlantique .....	7
<b>1.3.</b> Synthèse de la Stratégie de Façade Maritime adoptée .....	8
<hr/>	
<b>PARTIE 2 : ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION</b> .....	<b>12</b>
<b>2.1.</b> Finalité du plan d'action .....	12
<b>2.2.</b> Un processus concerté au niveau local .....	13
<hr/>	
<b>PARTIE 3 : LE PLAN D'ACTION</b> .....	<b>14</b>
<b>3.1.</b> Analyse des politiques publiques et actions existantes en lien avec la mer et le littoral .....	14
<b>3.2.</b> Présentation des actions .....	17
<hr/>	
<b>ANNEXES [travail en cours]</b> .....	
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>28</b>





# PRÉAMBULE

**L**e document stratégique de façade Sud-Atlantique décline les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade. Il constitue la réponse de la France aux deux directives cadre « Stratégie pour le milieu marin » et « Planification de l'espace maritime ».

Le plan d'action constitue le quatrième et dernier élément du document stratégique de façade. Il comprend un ensemble d'actions concrètes et opérationnelles à mettre en œuvre aux échelles nationales, régionales et infra-régionales pour répondre aux objectifs stratégiques et atteindre la vision à horizon 2030, tous deux décrits dans le volet stratégique du document adopté en octobre 2019.

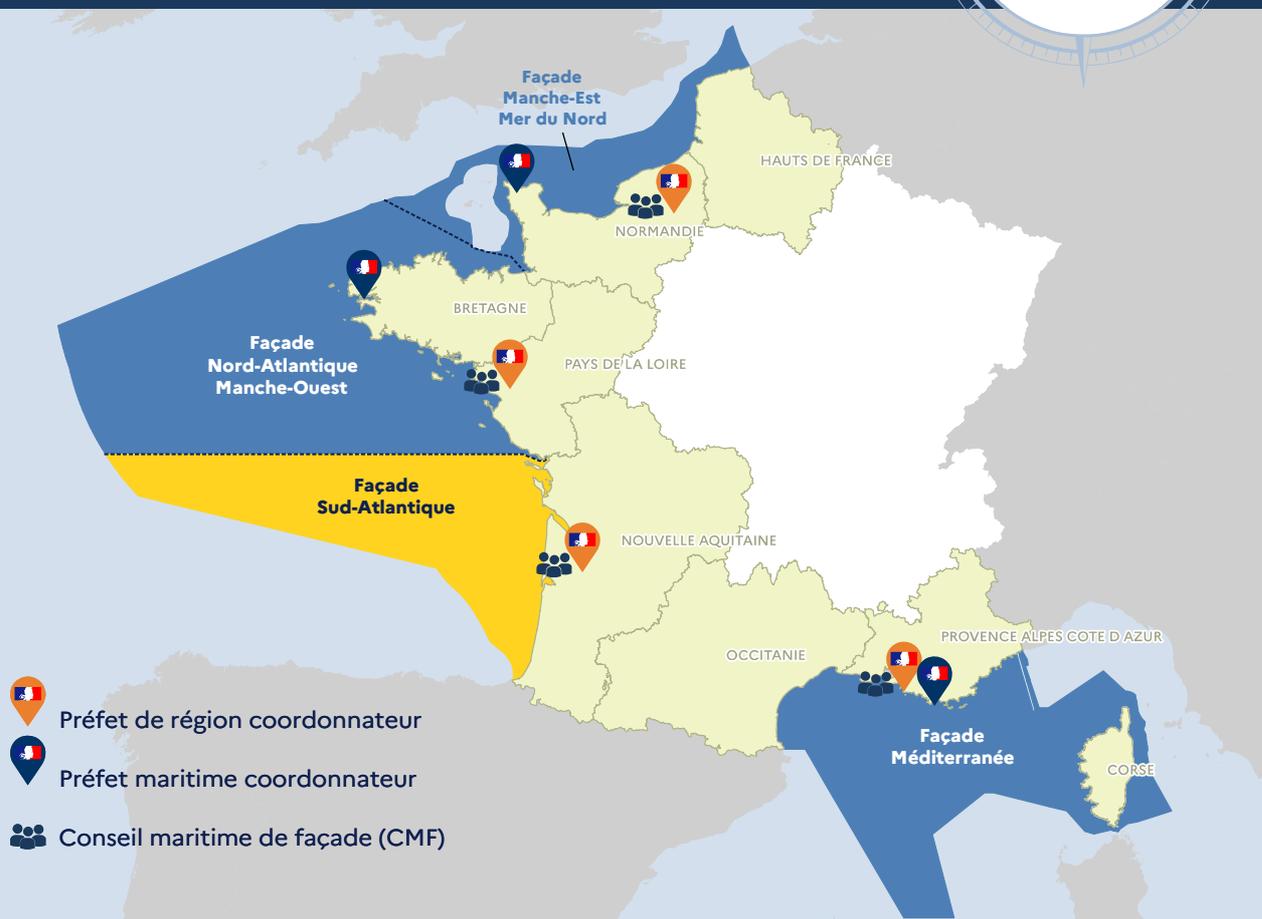
Présente dans toutes les régions océaniques du globe grâce à ses outremer, la France est souveraine et responsable d'un espace maritime de plus de 11 millions de kilomètres carrés. Partout, les espaces maritimes français sont porteurs d'enjeux socio-économiques et environnementaux et constituent un atout dans des domaines aussi variés que les activités nautiques, le transport maritime, le tourisme, la pêche, l'aquaculture, la construction navale, les énergies marines... Avec **l'essor des activités et usages en mer, de nombreuses pressions** pèsent sur la mer et le littoral.

C'est dans ce contexte que l'élaboration d'une stratégie maritime à l'échelle de chaque façade a élargi et orienté les réflexions vers une planification de l'espace maritime qui tienne compte des spécificités écologiques, économiques et sociales locales. Dans ce cadre, il s'agit dorénavant d'organiser les activités humaines pour en réduire les impacts sur les milieux marins tout en permettant la cohabitation des usages et la préservation des milieux et ressources naturelles ■



# LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

## DANS L'ESPACE MARITIME MÉTROPOLITAIN



**723** kilomètres  
de linéaire côtier  
**90.000** km<sup>2</sup>  
d'espace maritime



**65** aires marines  
protégées dont **2** parcs  
naturels marins



**50.000** emplois dans  
l'économie maritime  
dont **5300** marins  
professionnels

©infographie DIRM SA, sources : DIRM SA/INSEE

# PARTIE 1

## LE CADRE GÉNÉRAL DU DSF

### 1.1 Rappel du cadre européen et national

#### ■ Une politique maritime européenne articulée autour de deux directives cadres

La Commission Européenne a souhaité mettre en place une politique maritime qui tienne à la fois compte de la préservation des milieux marins et du développement économique de ses activités maritimes et littorales pour tendre vers une gestion intégrée des eaux de ses États membres. De cette orientation ont découlé 2 directives :

● la directive cadre « stratégie pour le le milieu marin » (DCSMM) conduit les États membres de l'Union Européenne à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités humaines sur le milieu marin afin d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique des eaux marines et préserver ainsi les milieux marins. Au sens de la directive, le bon état écologique du milieu marin s'entend comme un bon fonctionnement des écosystèmes marins dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire une diversité écologique conservée et des interactions acceptables entre les espèces et leurs habitats pour un océan productif.

En France, cette directive s'applique aux eaux métropolitaines. Elle est déclinée en un plan d'action pour le milieu marin (le PAMM) qui a déjà connu un cycle de mise en œuvre (2016-2021) et est réactualisée tous les 6 ans pour tenir compte de l'évolution de la situation et des connaissances disponibles.

● la directive cadre « planification des espaces maritimes » (DCPEM) vise à organiser les usages en mer pour éviter les conflits et favoriser la croissance bleue et le développement durable des activités maritimes et littorales.

#### ■ Stratégie Nationale Mer et Littoral

Fort de l'ambition maritime nationale renforcée notamment en 2009 à l'occasion du Grenelle de la mer, la France joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de cette politique européenne.

En février 2017, elle décide d'utiliser sa position géographique pour élaborer une stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) qui vise à faire émerger un nouveau modèle de société alliant progrès socio-économique, préservation des milieux marins, valorisation des ressources et gestion intégrée des activités marines et littorales. Cette stratégie nationale offre un cadre d'action au travers 4 orientations stratégiques :

- encourager la croissance et l'innovation,
- développer des territoires maritimes et littoraux résilients,
- valoriser les initiatives locales,
- promouvoir une vision française au niveau international.

Les orientations générales de la SNML fixent le cap à suivre pour les politiques publiques sur la mer et le littoral. N'ayant pas vocation à être mises en œuvre de façon uniforme sur l'ensemble du littoral français, elles sont déclinées dans les documents stratégiques de façade (DSF).

En 2016, pour organiser la planification en tenant compte du volet préservation des milieux marins, la France décide d'intégrer le PAMM au DSF, dont il constituera le volet environnemental.

#### ■ Éléments constitutifs des Documents Stratégique de Façade

Conformément à l'article R.219-1-7 du code de l'environnement, ce document stratégique de façade se compose des 4 parties suivantes :

- la situation de l'existant dans le périmètre de la façade maritime, ses enjeux et la vision à horizon 2030 pour l'avenir de la façade (partie 1),
- la définition des objectifs stratégiques, exposée d'un point de vue socio-économique et environnemental, les indicateurs associés et une carte des vocations (partie 2),
- les modalités d'évaluation et de mise en œuvre du document stratégique, dit dispositif de suivi (partie 3),
- un plan d'action (partie 4).



La stratégie de façade maritime se compose des deux premières parties sus-citées. Sur la base d'un diagnostic environnemental et socio-économique, ce volet, dit « stratégique » identifie la vision d'avenir que chaque façade souhaite à horizon 2030, fixe des objectifs stratégiques à la fois environnementaux et socio-économiques, pour y parvenir et traduit les orientations stratégiques au travers d'une carte des vocations des différents secteurs de la façade. Cette carte des vocations identifie des zones cohérentes, établies au regard des enjeux en présence, les objectifs généraux qui leur sont assignés et des priorités stratégiques d'évolution des activités et du milieu marin.

Le volet, dit « opérationnel », se compose du dispositif de suivi de l'état du milieu en vue de l'évaluation des eaux marines et de l'atteinte des objectifs environnementaux, et du plan d'action. Ce dernier décline la stratégie de façade maritime en ciblant l'ensemble des actions concrètes et opérationnelles à mettre en place pour répondre aux objectifs stratégiques et atteindre cette vision à horizon 2030.

#### ■ Une nécessaire compatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

La législation relative à la gestion des eaux et des milieux aquatiques est inscrite dans le code de l'environnement. Celui-ci intègre notamment les lois du 21 avril 2004 (transposition de la Directive cadre sur l'eau - DCE - du 23/10/2000), du 30 décembre 2006 (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques), les lois « Grenelle » du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 ainsi que la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, la nature et des paysages qui fixent des objectifs de gestion de l'eau.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques qui :

- prend en compte l'ensemble des milieux superficiels (cours d'eau, canaux, plans d'eau, eaux côtières et saumâtres dites de transition) et souterrains (aquifères libres et captifs) ;
- précise les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux européens ;

- résume le programme de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- décrit les réseaux de surveillance destinés à vérifier l'état des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs environnementaux, notamment le bon état des eaux ;
- propose des orientations pour la récupération des coûts liés à la gestion de l'eau, la tarification de l'eau et des services, ainsi que leurs principes de transparence ;
- donne des indications pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau.

Adopté par le préfet coordonnateur de bassin, le SDAGE fixe des objectifs pour chaque masse d'eau avec obligation de résultat au regard des exigences de la DCE dans les plans d'eau, cours d'eau, estuaires, eaux côtières et de transition, eaux souterraines. L'atteinte du « bon état » est un de ses objectifs généraux. En effet, les sources de pressions sur le milieu marin sont en partie issues du continent (apports des bassins versants en nutriments, en matière organique, en contaminants ou en eau douce, perturbations physiques des habitats, déchets...).

La DCSMM et la DCE ont donc un objectif commun d'atteinte du bon état des eaux auxquelles elles s'appliquent. Au niveau du recouvrement géographique, seules les eaux côtières (eaux situées en deçà de 1 mille nautique de la ligne de base) et les eaux territoriales pour l'état chimique en métropole sont couvertes conjointement par les deux directives.

Aussi, l'article L. 212.1 du code de l'environnement impose la compatibilité entre les dispositions du SDAGE et les objectifs environnementaux du DSF.

Sur les objectifs partagés par le SDAGE Adour-Garonne et le DSF Sud-Atlantique, les plans d'action intègrent des actions communes aux deux documents, et tissent le lien terre-mer à l'échelle de la façade, en particulier sur les thématiques des contaminants, des déchets ou des apports en eau douce. [L'annexe XXX] présente le tableau de correspondance entre les objectifs environnementaux du DSF Sud-Atlantique et les dispositions du projet de SDAGE Adour Garonne 2022-2027.

## 1.2 Rappel : contexte d'adoption de la Stratégie de Façade Maritime en Sud-Atlantique

Le document stratégique de façade est élaboré par l'État. Il est piloté par les ministères chargés de la mer et de l'environnement au niveau national. Au niveau local, la responsabilité de son élaboration incombe au préfet maritime de l'Atlantique et à la préfète de région Nouvelle-Aquitaine, préfets coordonnateurs, qui s'appuient sur une instance de concertation locale, le Conseil maritime de façade. Chacun des volets du document stratégique est soumis à la saisine de l'Autorité environnementale et à la consultation des instances et du public pour une durée réglementaire de 3 mois.

### ■ L'association des acteurs locaux

En Sud-Atlantique, pendant toute la durée d'élaboration de la Stratégie de façade maritime, des réunions et des échanges avec l'ensemble des acteurs locaux, notamment au sein des commissions du Conseil Maritime de Façade, ont permis de définir des objectifs cohérents avec ceux des autres schémas d'orientations du périmètre de la façade.

### ■ La consultation préalable et coopération avec les États membres

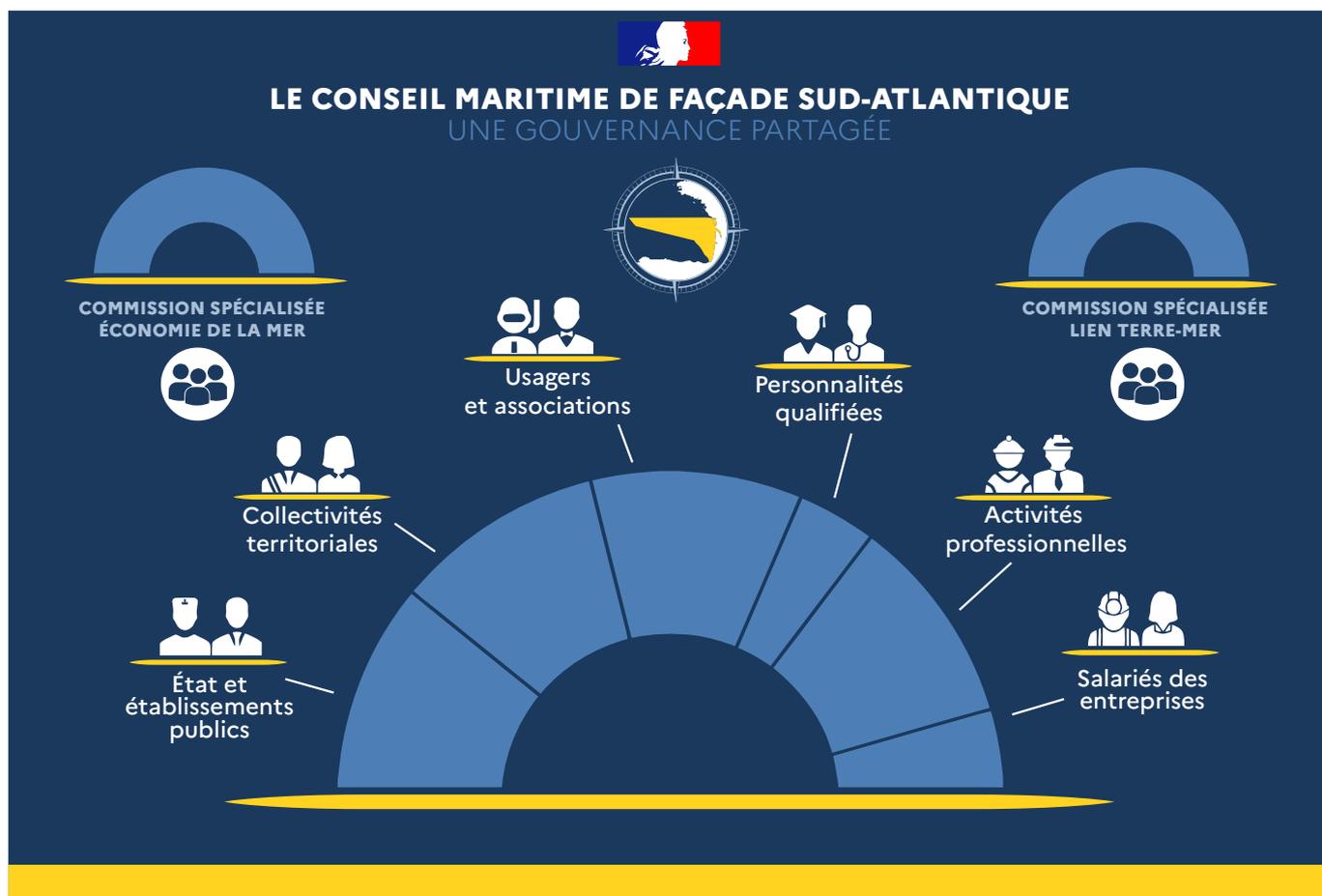
Une consultation préalable a été menée entre le 26 janvier et le 25 mars 2018 sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Pour que les citoyens puissent s'exprimer, cette consultation a revêtu 2 formes :

- une **plate-forme participative** « mer et littoral 2030 »,
- des **ateliers citoyens** organisés à La Rochelle, Bordeaux, Capbreton et Biarritz.

Des travaux coopératifs ont aussi été engagés entre les États membres et les pays tiers via des réunions régulières de groupes d'experts pour aborder les questions spécifiques aux zones transfrontalières. Pour la façade Sud-Atlantique, ces échanges ont notamment eu lieu avec l'Espagne et les questions spécifiques du transport de l'énergie, et avec le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit et de ses conséquences pour le secteur de la pêche.

### ■ Les consultations réglementaires

Conformément à l'article R. 122-10 du code de l'environnement, les DSF sont soumis à évaluation environnementale.



©infographie DIRM SA

Dans le cadre de cette évaluation, l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable a été consultée pour avis entre novembre 2018 et février 2019 sur chaque stratégie de façade maritime. Elle a rendu son avis le 20 février 2019. Les recommandations qu'elle y a formulées étaient à considérer comme « un avis de cadrage préalable pour la suite de la démarche d'évaluation environnementale ».

Du 4 mars au 4 juin 2019, la stratégie de façade maritime a ensuite fait l'objet de la consultation simultanée du public et des instances réglementaires (définies à l'article R.219-10 du code de l'environnement). À l'issue de ce processus de consultation, l'ensemble des avis a été analysé et a donné lieu à des ajustements de la stratégie de façade. Un bilan de l'ensemble de ces consultations synthétisant les évolutions apportées a été annexé à l'arrêté d'approbation de la stratégie de façade.

Conformément à l'engagement pris par la France auprès de la Commission européenne et suite à ces ajustements, la stratégie de façade Sud-Atlantique a été définitivement adoptée le 14 octobre 2019 par les préfets coordonnateurs, la Préfète de région Nouvelle-Aquitaine et le Préfet maritime de l'Atlantique.

### 1.3 Synthèse de la Stratégie de Façade Maritime adoptée

Cette stratégie de façade se compose d'un document synthétique qui renvoie vers une série de 9 annexes, contenant la synthèse des analyses scientifiques et techniques et les éléments constitutifs des objectifs stratégiques et de la planification de l'espace maritime local.

L'ambition qu'elle porte s'appuie sur un état des lieux environnemental et socio-économique de la façade.

#### ■ Synthèse de l'état des lieux environnemental de la façade

La façade Sud-Atlantique dispose en mer d'espaces naturels marins protégés, de riches écosystèmes et d'un patrimoine culturel à l'identité marquée. Sur le littoral, elle se compose de milieux variés allant de la côte rocheuse du Pays basque aux zones abritées dans les Pertuis, en passant par les côtes sableuses de la Gironde et des Landes, la petite mer intérieure du Bassin d'Arcachon et le plus grand estuaire d'Europe, celui de la Gironde.



Le Bassin d'Arcachon concentre la moitié des herbiers de zostères et la plus grande population d'hippocampes en France

© Office Français pour la Biodiversité

Plus au large, le plateau continental abrite plusieurs particularités géomorphologiques comme le Plateau de Rochebonne avec sa biodiversité et sa diversité d'habitats, le Gouf de Capbreton dont la proximité avec la côte demeure une spécificité mondiale, ou encore des canyons d'eau froide qui sont des habitats rares et des zones remarquables de biodiversité.

La richesse de ces milieux, qui constituent des secteurs de nourriceries et de frayères privilégiés, est propice au développement d'espèces marines.

La façade Sud-Atlantique est responsable au niveau européen de la préservation de 7 espèces de poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée, comme le saumon de l'Adour, la lamproie ou l'esturgeon européen.

La façade joue aussi un rôle majeur pour le cycle de vie de nombreuses espèces commerciales, comme la sole ou les poissons pélagiques. Concernant les mammifères marins, le sud du Golfe de Gascogne est une zone majeure pour les grands cétacés tandis que des espèces d'élaémobranches sont présentes au sein de la Mer des Pertuis et du bassin d'Arcachon. Les petits delphinidés sont, quant à eux, largement présents sur l'ensemble du plateau.

Enfin, la façade a un rôle prépondérant pour le maintien des populations d'oiseaux marins avec notamment des sites d'hivernage dans la mer des Pertuis et le Bassin d'Arcachon, l'accueil de colonies d'oiseaux en période de nidification comme celui de la sterne caugek sur le Banc d'Arguin ou des avocettes élégantes dans les Pertuis, la présence d'espèces remarquables comme le puffin des Baléares en hiver, notamment au niveau du Gouf de Capbreton.

### ■ Synthèse de l'état des lieux socio-économique de la façade

Ce riche patrimoine naturel d'exception est aussi structurant pour les activités économiques et les usages qui s'exercent sur la façade. L'économie maritime de Nouvelle Aquitaine représente environ 50.000 emplois, dont plus de la moitié dans le tourisme littoral et une large partie se concentre dans les produits de la mer, l'industrie navale et nautique et le transport maritime.

Les activités socio-économiques de la façade se structurent principalement autour de :

- la présence de 2 grands ports maritimes (Bordeaux et La Rochelle), de l'ensemble portuaire départemental de Rochefort - Tonnay-Charente et du port régional de Bayonne qui assurent le traitement de 20 millions de tonnes de marchandises en 2016.



La façade Sud-Atlantique est la première région conchylicole d'Europe et génère 40% du chiffre d'affaire national

© Laurent Mignaux, Terra

- une pêche majoritairement artisanale, côtière et estuarienne,
- deux grands bassins ostréicoles (Marennes-Oléron et le bassin d'Arcachon) qui font de la Nouvelle-Aquitaine le premier bassin de production d'Europe,
- une filière de construction et de réparation navales à forte valeur ajoutée présente à Bordeaux, La Rochelle et Arcachon,
- l'accueil, au sud de la façade, berceau européen du surf, des sièges des grandes entreprises du secteur,
- de nombreux métiers de la mer représentés, dont 5.300 marins professionnels en activité, grâce à une offre de formation variée et dispensée par les établissements d'enseignement maritime, de l'enseignement supérieur, des établissements publics administratifs (CREPS...) ou encore différentes fédérations nautiques sportives,
- des programmes variés et interdisciplinaires, menés par différents organismes de recherche,
- des potentiels réels de développement des énergies éolienne, hydrolienne et du houlomoteur,
- des sites naturels attractifs pour de nombreux touristes et adeptes de loisirs nautiques répartis entre les quatre principaux bassins de navigation qui s'échelonnent sur la façade (les îles et pertuis charentais, l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, le bassin d'Arcachon et le sud des Landes – du Pays basque jusqu'à la frontière espagnole) et qui rapportent 800 millions de chiffres d'affaires pour les seules activités de nautisme. Le surf est une activité emblématique du sud de la façade avec une densité importante de spots entre Hossegor et Biarritz.

Du fait de la concentration de populations et d'activités sur la frange littorale qui découle de son attractivité, la façade subit de fortes pressions et connaît un fort taux d'artificialisation et un étalement urbain important au détriment des terres agricoles et des milieux naturels et forestiers. Le littoral néo-aquitain est aussi exposé aux risques littoraux de submersion et d'érosion côtière, particulièrement sur la côte sableuse des Landes.

Ce diagnostic a permis de faire émerger des enjeux tant thématiques qu'écologiques et socio-économiques qui concernent toutes les filières. Face à ces enjeux, la stratégie de façade Sud-Atlantique ambitionne de concilier le développement de l'économie bleue avec la préservation des milieux marins et une gestion harmonisée des espaces et des ressources.

### ■ Une vision d'avenir transversale déclinée en :

Au regard de ce diagnostic, la vision locale de la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (SNML), qui fixe le futur souhaité pour la façade Sud-Atlantique à l'horizon 2030, s'articule autour de 3 axes principaux :



Le grand port maritime de la Rochelle traite environ 10 millions de tonnes de marchandises par an

© Port Atlantique La Rochelle

- **Une exigence** : le maintien d'un patrimoine marin d'exception par l'atteinte du bon état écologique. Cet axe implique une bonne qualité de l'eau, essentielle en Nouvelle-Aquitaine pour les activités conchylicoles notamment, et une résilience des territoires face aux risques littoraux.

- **Un projet** : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques. Cet axe sous entend des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet une coexistence à la fois harmonieuse entre les différents usages et économe des ressources et des espaces.

- **Un levier** : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation grâce à des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, au maintien des capacités de recherche, développement et innovation et à un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel.

Élément structurant du document, cette vision à horizon 2030 est déclinée sous deux aspects :

- **1ère déclinaison** : *l'affirmation d'objectifs stratégiques pour la façade*

- **14 Objectifs stratégiques environnementaux généraux (OE)**, déclinés en 54 objectifs particuliers et assortis d'indicateurs et de cibles. Ces OE traitent du bon état écologique du milieu marin et portent par exemple sur la biodiversité marine, l'exploitation des espèces commerciales, l'interface terre-mer dont les déchets, la sensibilisation, etc.

- **26 Objectifs stratégiques socio-économiques généraux (OSE)**, déclinés en 64 objectifs particuliers assortis d'indicateurs, ils sont répartis selon les grands secteurs d'activités, les questions de formation, d'aménagement et de connaissances.

- **2ème déclinaison** : *La carte des vocations*

Cette carte désigne l'utilisation prioritaire que l'on souhaite donner aux secteurs maritimes cohérents délimités sur la façade. La cohérence de ces 7 secteurs a été déterminée en fonction d'enjeux homogènes en présence, que ce soit une unité environnementale de la zone, le regroupement d'enjeux propres à cet espace, des activités spécifiques sur ce territoire ou la désignation d'une utilité préférentielle par les pouvoirs publics (les parcs naturels marins par exemple). Une vocation a ensuite été assignée à chacun de ces 7 secteurs pour favoriser des priorités en termes de préservation des milieux marins ou de développement d'activités. Sur la façade Sud-Atlantique, les 7 secteurs identifiés sont :

- **2 secteurs sur le périmètre des parcs naturels marins** qui visent la connaissance et la préservation du milieu marin, et le développement durable des activités maritimes,

- **1 territoire côtier peu dense sur la côte sableuse girondine et landaise** qui cible une bonne cohabitation des usages et activités littorales en tenant compte de l'évolution du trait de côte,

- **1 territoire à forte densité sur la côte rocheuse du Pays basque, l'estuaire de l'Adour et le Gouf de Capbreton** qui privilégie la cohabitation des activités historiques emblématiques conditionnées à la réduction des pressions et tenant compte de l'évolution du trait de côte,

- **3 territoires plus au large** avec, pour l'un, la priorité donnée au développement des activités de pêche professionnelle durables en cohabitation avec les autres usages, et pour les deux autres qui ont peu d'activités en présence, une priorité axée sur une exploitation durable des ressources marines conditionnée à une meilleure connaissance de ces secteurs. ■

# CARTE DES VOCATIONS DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE



## 7 SECTEURS IDENTIFIÉS

### LES SECTEURS CÔTIERS

#### ■ Secteur 1 | Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes.

#### ■ Secteur 2 | Côte sableuse aquitaine

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.

#### ■ Secteur 3 | Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Connaissance et protection du milieu marin ; développement durable des activités maritimes.

#### ■ Secteur 4 | Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour, Gouf de Capbreton

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).

### LES SECTEURS DU LARGE

#### ■ Secteur 5 | Le plateau continental du Golfe de Gascogne

Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.

#### ■ Secteur 6 | Le talus continental du Golfe de Gascogne

Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeux écologiques.

#### ■ Secteur 7 | La plaine abyssale

Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.



©infographie DIRM SA, sources : DIRM SA/CEREMA

# PARTIE 2

## ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

### 2.1 Finalité du plan d'action

Lors de l'adoption de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique, les préfets coordonnateurs ont affirmé leur volonté d'intégrer et de valoriser dans le plan d'action les initiatives locales (en cours ou à venir) des acteurs de la mer et du littoral et de tenir compte du développement envisagé des territoires pour en faire un document composé d'actions concrètes et opérationnelles.

Différentes politiques publiques (pêche, transport maritime, énergie, tourisme...) concourent déjà à la protection des milieux marins et au développement durable des activités en mer. Cependant, le document stratégique de façade propose d'aller au-delà de ces politiques sectorielles et d'envisager le développement des activités en mer de façon intégrée, globale et écosystémique.

Ainsi, le plan d'action qui en découle vise à :

- décliner les objectifs stratégiques en actions socio-économiques, actions environnementales et actions dites « mixtes » qui soient les plus concrètes et opérationnelles,
- valoriser des actions portées par l'État ou les acteurs de la façade, et qui participent à la réponse aux objectifs de la stratégie de façade maritime,

- renforcer certaines actions à terre au regard des besoins spécifiques du milieu marin (eutrophisation, déchets),
- proposer une vision prospective qui tienne compte du développement envisagé des territoires et secteurs maritimes de chaque façade,
- intensifier les synergies avec les politiques sectorielles,
- répondre aux attentes des territoires littoraux, notamment en matière de risques et de développement des activités littorales et côtières.

Comme pour chacune des 4 parties du document stratégique de façade, le plan d'action ne peut être exhaustif et inclure l'ensemble des actions portées par chacun des acteurs de la mer et du littoral. Chaque partie du document sera donc actualisée au regard de l'amélioration des connaissances disponibles et sera enrichie au fur et à mesure des révisions ultérieures du document, qui sont prévues tous les 6 ans. Ce processus itératif d'amélioration continue permettra de valoriser davantage la mobilisation et le concours de tous les acteurs locaux à la cohabitation des usages, au développement économique et durable des activités en mer et sur le littoral et à la protection des milieux marins.



Adoption par le Conseil maritime de façade de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique en juin 2019

© DIRM SA

## 2.2 Un processus concerté au niveau local

### ■ Un travail qui mobilise l'ensemble des services de l'État en façade

Des travaux des services de l'État en charge des sujets maritimes et littoraux en Nouvelle-Aquitaine (DIRM, DREAL, DDTM, DIRECCTE, OFB dont les PNM, Ifremer, agences de l'eau) ont été conduits pour identifier les pistes d'actions. Ces réflexions ont, dès l'origine, tenu compte des avis des instances et du public exprimés dans le cadre des consultations menées en vue de l'adoption de la stratégie de façade maritime. Ces échanges ont permis progressivement d'ajuster les propositions d'actions initiales en les confrontant aux projets connus et portés par les territoires et les acteurs de la mer et du littoral. Des ateliers thématiques nationaux se sont déroulés fin 2019-début 2020 avec les directions d'administration des différents ministères concernés pour mutualiser les pistes d'actions nationales ou locales.

Parallèlement, des réflexions ont été menées sur les pistes d'actions environnementales à une échelle géographique plus large, celle de la sous-région marine du Golfe de Gascogne. Des ateliers thématiques associant les services déconcentrés et les directions d'administration centrales de l'État ont eu lieu entre décembre 2019 et janvier 2020. Ces travaux ont permis d'affiner les rédactions proposées au niveau national et de présenter des actions locales complémentaires.

### ■ Une concertation locale dès la phase amont

À l'issue de ce premier chantier, une consultation des acteurs locaux de la mer et du littoral a été menée afin de valoriser au mieux les initiatives locales existantes et/ou prochainement mises en œuvre. Une enquête basée sur 12 questions articulées autour de la vision d'avenir de la façade a été adressée fin 2019 à 89 structures (région, départements, établissements publics de coopération intercommunale, associations, universités, instituts de recherche, acteurs des filières professionnelles...) pour identifier les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre pour répondre aux termes de la vision et aux objectifs stratégiques afférents. Sur les 27 retours écrits, de 12 à 20 contributions par question ont été référencées.

Ces travaux se sont poursuivis mi-janvier 2020 par l'organisation de 4 ateliers dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine. Comptabilisant de 16 à 22 participants pour 3 des 4 ateliers (membres des filières professionnelles, des collectivités, des services de l'État ou des usagers/association de protection de l'environnement), ces ateliers ont permis d'échanger au niveau local sur les principales priorités d'action portées par les acteurs de la façade.



Atelier citoyen participatif à Rochefort

© DIRM SA

À l'issue de ces ateliers participatifs, des propositions d'actions issues des territoires ont pu être matérialisées dans le plan d'action.

### ■ L'association des membres du Conseil Maritime de Façade

Tout au long du processus, ces pistes d'actions ont été partagées avec les membres du conseil maritime de façade, notamment au travers des réunions de ses commissions (commission permanente, commissions spécialisées « Économie de la Mer » et « Lien terre-mer »). Filière par filière, les pistes d'actions ont été examinées et complétées par des actions dont les membres avaient connaissances.

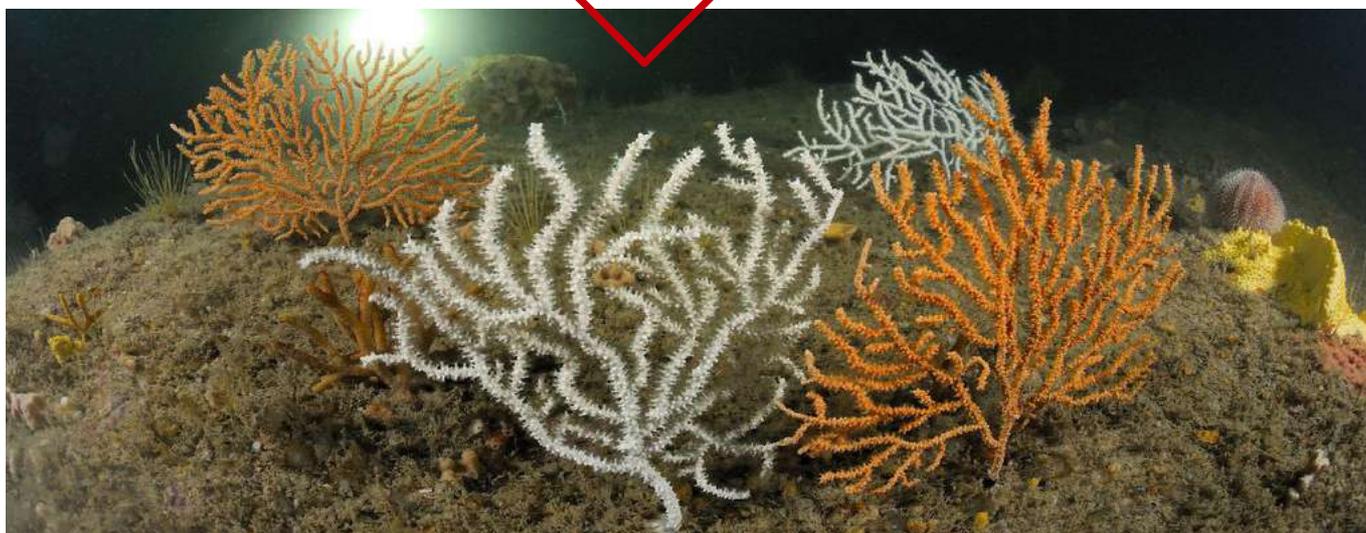
Des réunions bilatérales ont eu lieu courant 2020 avec les différents acteurs (ports, Région Nouvelle-Aquitaine, GIP littoral, UNICEM, FIN...) afin d'affiner les sous-actions (pilotes, sources de financement, projets locaux en cours à valoriser, difficultés de mise en œuvre concrète...). Ces travaux ont ensuite permis de prioriser les actions à maintenir dans le cadre des arbitrages finaux sur le plan d'action.

Sur la base de ces différents chantiers, un plan d'action comptabilisant 47 actions environnementales et 44 actions socio-économiques a été présenté aux membres du conseil maritime de façade le 14 décembre 2020. ■

# PARTIE 3

## LE PLAN D'ACTION

VERSION  
DE TRAVAIL



Sites profonds aux abords des têtes de roches du Plateau de Rochebonne. La constitution d'une protection forte sur cet espace naturel particulièrement sensible est une action portée par l'État

© Office Français de la Biodiversité

### 3.1 Analyse des politiques publiques et actions existantes en lien avec la mer et le littoral

#### ■ Politiques publiques et actions en lien avec le volet environnemental

Le plan d'action pour le milieu marin constitue le volet environnemental du document stratégique de façade. A ce titre, il vise à aborder les différentes questions maritimes de façon plus cohérente et à renforcer la coordination entre les différentes politiques publiques qui interagissent sur le milieu marin. Pour ce faire, le volet environnemental du plan d'action du document stratégique de façade tient compte de l'ensemble des mesures environnementales issues des politiques publiques, qu'elles soient internationales, nationales, infra régionales ou sectorielles.

Une analyse de la suffisance des politiques publiques en cours visant à protéger les milieux marins a ainsi été menée. En façade, ce travail s'est structuré autour d'un état des lieux des mesures existantes pour chacun des descripteurs du plan d'action pour le milieu marin [annexe XXX]. Cet état des lieux, mené sur chacune des façades, a ensuite été harmonisé au niveau national pour identifier leur contribution à l'atteinte du bon état du milieu marin.

#### ■ Politiques publiques et actions en lien avec les activités maritimes et littorales

L'ambition de la France dans la mise en application conjointe des deux directives cadre (« stratégie pour le milieu marin » et « planification de l'espace maritime ») réside dans le renforcement de la coordination entre les différentes politiques qui interagissent sur le milieu marin, qu'elles soient environnementales (eau, biodiversité, déchets...) ou sectorielles (ports, pêche, transport maritime...).

Pour élaborer un plan d'action global et complémentaire aux politiques sectorielles existantes, le plan d'actions se compose au préalable d'un recensement des actions existantes au titre d'autres politiques publiques environnementales (directive cadre sur l'eau, directive habitats faune flore, directive oiseaux...) ou sectorielles (pêche, transport maritime, aquaculture...), déjà menées dans le cadre de politiques publiques internationales, européennes, nationales ou infra-régionales.

Cet état des lieux intègre aussi les plans de gestion (PNM, SDAGE...). Au regard de leur contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques (environnementaux et socio-économiques) fixés par le volet stratégique du document stratégique de façade, d'autres actions sont proposées.



La filière des pêches professionnelles maritimes a généré en 2019 un chiffre d'affaires de 78 millions d'euros pour les 5 halles à marée de la façade Sud-Atlantique.

© Région Nouvelle-Aquitaine

Le plan d'action propose ainsi à la fois des mesures existantes qui méritent d'être poursuivies pour répondre aux objectifs stratégiques et des mesures nouvelles, de portée nationale ou locale. Les actions qui y sont présentées mobilisent, non seulement les services de l'État à tous les échelons territoriaux et les collectivités territoriales, mais aussi les acteurs de la mer, du littoral et les scientifiques. Ces actions concernent directement les milieux littoraux et marins, en visant leur protection, la réalisation ou le maintien de leur bon état écologique, l'utilisation durable des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités qui s'y déploient, mais également la formation des marins et la sécurité et la sûreté de la navigation maritime.

### 3.2 Présentation des actions

L'élaboration du plan d'actions a été menée en cohérence avec les thèmes de la vision proposée à horizon 2030. La carte et les tableaux des pages ci-après précisent la manière dont les actions répondent à cette vision. ■

# CARTE DES 91 ACTIONS

DÉFINIES POUR LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

47 ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

44 ACTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES



0

100 km

## TALUS CONTINENTAL DU GOLFE DE GASCOGNE

20 ENVIRONNEMENTALES

12 SOCIO-ÉCONOMIQUES

[Cliquez ici pour afficher la liste des actions](#)

32 ACTIONS

37 ACTIONS

## PLATEAU CONTINENTAL DU GOLFE DE GASCOGNE

23 ENVIRONNEMENTALES

14 SOCIO-ÉCONOMIQUES

[Cliquez ici pour afficher la liste des actions](#)

## PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

46 ENVIRONNEMENTALES

34 SOCIO-ÉCONOMIQUES

[Cliquez ici pour afficher la liste des actions](#)

80 ACTIONS

## PLAINE ABYSSALE

19 ENVIRONNEMENTALES

12 SOCIO-ÉCONOMIQUES

[Cliquez ici pour afficher la liste des actions](#)

31 ACTIONS

## PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

44 ENVIRONNEMENTALES

30 SOCIO-ÉCONOMIQUES

[Cliquez ici pour afficher la liste des actions](#)

74 ACTIONS

## CÔTE ROCHEUSE BASQUE, ESTUAIRE DE L'ADOUR ET GOUF DE CAPBRETON

42 ENVIRONNEMENTALES

32 SOCIO-ÉCONOMIQUES

[Cliquez ici pour afficher la liste des actions](#)

74 ACTIONS

## CÔTE SABLEUSE AQUITAINE

42 ENVIRONNEMENTALES

26 SOCIO-ÉCONOMIQUES

[Cliquez ici pour afficher la liste des actions](#)

68 ACTIONS



©infographie DIRM SA, sources DIRM SA/CEREMA

Le plan d'action du document stratégique de façade a été élaboré au regard de la vision d'avenir à horizon 2030. Le tableau ci-dessous illustre les liens tissés entre cette vision et les actions.

## 1. Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

### 1.1 Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs

L'eau douce, issue des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire a un impact direct – du fait de sa qualité – sur le bon état du milieu marin de la façade maritime Sud-Atlantique. En outre, les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte. Ils impactent directement les nurseries de poissons et les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules. Cette dépendance des activités vis-à-vis de la qualité de l'eau incite à la mise en place de réseaux de surveillance et de mesures qui contribuent au maintien du bon état des masses d'eaux. Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales. La préservation du milieu marin fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui disposent depuis 2016 d'un plan d'action pour le milieu marin. L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.

Actions environnementales	
D08 Contaminants	<b>D08-OE04-AN1</b> : Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage
D10 Déchets marins	<b>D10-OE01-AN1</b> : Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	<b>D10-OE01-AN2</b> : Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	<b>D10-OE01-AN3</b> : Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption

Actions socio-économiques	
02 Aquaculture	<b>02-AQU-A02</b> : Nettoyer les friches conchylicoles
	<b>02-AQU-A03</b> : Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles
07 Plaisance et loisirs nautiques	<b>07-PLA-A01</b> : Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
	<b>07-PLA-A02</b> : Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)
08 Tourisme	<b>08-TOU-A01</b> : Favoriser un tourisme durable, notamment à travers les documents d'urbanisme
10 Sécurité et sûreté maritimes	<b>10-SEC-A01</b> : Maintenir les capacités de réaction existantes notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau
	<b>10-SEC-A03</b> : Optimiser le dispositif de surveillance de la façade
15 Actions transversales-gouvernance	<b>15-AT-A01</b> : Favoriser la mise en œuvre des mesures SDAGE et SAGE qui visent à améliorer la qualité des eaux littorales

### 1.2 Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

La façade maritime Sud-Atlantique bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception. La soixantaine d'aires marines protégées qui y ont été créées sous des formes juridiques diverses (réserves nationales, parcs naturels marins, sites Natura 2000...) et le nombre élevé de sites classés témoignent de cette réalité. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ; il est aussi le support direct ou indirect de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports nautiques et sous-marins, la pêche maritime, l'aquaculture... L'augmentation de la pression sur ces espaces rend impérative la mise en œuvre des plans de gestion et des documents d'objectifs par les organes de gouvernance propre à chacune de ces aires marines. Outre leur effet attendu sur l'environnement marin, la gestion raisonnée des milieux au plus près des territoires est un puissant facilitateur de la réduction des conflits d'usage.

## Actions environnementales

<b>D01 Habitats benthiques</b>	<b>D01-HB-OE01-AN1</b> : Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié
	<b>D01-HB-OE06-AN1</b> : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	<b>D01-HB-OE06-AN2</b> : Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles
	<b>D01-HB-OE06-AN3</b> : Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux
	<b>D01-HB-OE10-AN2</b> : Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire
<b>D01 Mammifères marins - tortues</b>	<b>D01-MT-OE01-AN1</b> : Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins
	<b>D01-MT-OE02-AN1</b> : Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin
	<b>D01-MT-OE03-AN1</b> : Identifier et réduire les risques de collision entre les transports maritimes et les mammifères marins à l'échelle de la façade Atlantique
<b>D01 Oiseaux marins</b>	<b>D01-OM-OE01-AN1</b> : Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire
	<b>D01-OM-OE02-AN1</b> : Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer
	<b>D01-OM-OE03-AN1</b> : Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine
	<b>D01-OM-OE04-AN1</b> : Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins
	<b>D01-OM-OE05-AN1</b> : Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux
	<b>D01-OM-OE06-AN1</b> : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
	<b>D01-OM-OE06-AN2</b> : Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux
<b>D01 Poissons céphalopodes</b>	<b>D01-PC-OE01-AN1</b> : Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local
	<b>D01-PC-OE01-AN2</b> : Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisir à la reconnaissance et la prise en charge des élastobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles
	<b>D01-PC-OE02-AN1</b> : Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élastobranches
	<b>D01-PC-OE03-AN1</b> : Élaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l'ensemble du continuum Terre-Mer
	<b>D01-PC-OE03-AN2</b> : Éviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existant
	<b>D01-PC-OE05-AN1</b> : Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHI), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade
<b>D02 Espèces non indigènes</b>	<b>D02-AN1</b> : Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines
<b>D03 Espèces commerciales</b>	<b>D03-OE02-AN1</b> : Identifier les stocks locaux prioritaires pour lesquels la gestion pourrait être améliorée, et rédiger des plans de gestion correspondants
	<b>D03-OE03-AN1</b> : Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre [Réserve DPMA]
<b>D04 Réseau trophique</b>	<b>D04-AN1</b> : Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrage au niveau européen
<b>D06 Intégrité des fonds marins</b>	<b>D06-OE01-AN1</b> : Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »
	<b>D06-OE01-AN2</b> : Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin

<b>D07 Conditions hydrographiques</b>	<b>D07-OE03-AN1</b> : Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie
	<b>D07-OE04-AN1</b> : Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation
<b>D08 Contaminants</b>	<b>D08-OE04-AN1</b> : Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage
	<b>D08-OE05-AN1</b> : Limiter/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques
	<b>D08-OE06-AN1</b> : Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires
<b>D10 Déchets marins</b>	<b>D10-OE01-AN1</b> : Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	<b>D10-OE01-AN2</b> : Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.
	<b>D10-OE01-AN3</b> : Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption
	<b>D10-OE01-AN4</b> : Sensibiliser, informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets
	<b>D10-OE01-AN5</b> : Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables
	<b>D10-OE02-AN1</b> : Améliorer la gestion des déchets dans les ports ainsi que dans les exploitations ostréicoles et développer la pêche passive aux déchets
	<b>D10-OE02-AN2</b> : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité
<b>D11 Bruit</b>	<b>D11-OE01-AN1</b> : Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser
<b>Actions transversales</b>	<b>AT-01</b> : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle
	<b>AT-02</b> : Développer le réseau des aires marines éducatives
	<b>AT-03</b> : Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces, à destination de la navigation de plaisance
	<b>AT-04</b> : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin
	<b>AT-06</b> : Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »

## Actions socio-économiques

<b>01 Pêche professionnelle</b>	<b>01-PCH-A01</b> : Promouvoir la recherche d'innovation technique pour la flotte de pêche professionnelle
	<b>01-PCH-A02</b> : Faciliter et promouvoir une gestion stratégique, locale et durable des activités et ressources halieutiques
<b>02 Aquaculture</b>	<b>02-AQU-A01</b> : Planifier les futures zones de vocation aquacole sur la façade
	<b>02-AQU-A02</b> : Nettoyer les friches conchyliques
	<b>02-AQU-A03</b> : Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles
<b>04 Industries navales et nautiques</b>	<b>04-IND-A02</b> : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
	<b>04-IND-A03</b> : Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'État notamment en termes de propulsions propres et d'écoconception
<b>06 Sédiments marins et estuariens</b>	<b>06-SED-A01</b> : Élaborer et mettre en œuvre le document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)
<b>07 Plaisance et loisirs nautiques</b>	<b>07-PLA-A01</b> : Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
	<b>07-PLA-A02</b> : Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)
	<b>07-PLA-A03</b> : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)
<b>10 Sécurité et sûreté maritimes</b>	<b>10-SEC-A01</b> : Maintenir les capacités de réaction existantes notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau
	<b>10-SEC-A02</b> : Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs pour assurer la sécurité des conditions de navigation

	<b>10-SEC-A03</b> : Optimiser le dispositif de surveillance de la façade
<b>11 Patrimoine, sites et paysages</b>	<b>11-PAY-A01</b> : Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux
<b>12 Recherche et connaissance</b>	<b>12-R-CO-A01</b> : S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges
	<b>12-R-CO-A03</b> : Optimiser l'usage des équipements en mer et des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin
	<b>12-R-CO-A05</b> : Mettre en place un accompagnement spécifique des DSF
<b>15 Action transversale – gouvernance</b>	<b>15-AT-A02</b> : Favoriser un aménagement concerté du territoire

### 1.3 Des territoires littoraux résilients face aux risques littoraux

La prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens et au développement des activités qui bordent le littoral. Au Nord de la façade, en Charente-Maritime, la côte est fortement exposée au risque de submersion marine, de nombreux outils ont été déployés pour y faire face. Plus au Sud, la forte érosion de la côte sableuse aquitaine a conduit à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités. Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'est positionné en pointe sur la question de la gestion des risques littoraux et la résilience des territoires côtiers et doit poursuivre en ce sens, face à l'accroissement des risques liée au changement climatique.

Actions environnementales	
<b>D01 Habitats benthiques</b>	<b>D01-HB-OE06-AN3</b> : Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux
<b>D01 Oiseaux marin</b>	<b>D01-OM-OE05-AN1</b> : Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux
<b>D06 Intégrité des fonds marins</b>	<b>D06-OE01-AN1</b> : Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »
<b>D08 Contaminants</b>	<b>D08-OE06-AN1</b> : Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires
<b>D10 Déchets marins</b>	<b>D10-OE01-AN3</b> : Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption
	<b>D10-OE02-AN2</b> : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité

Actions socio-économiques	
<b>02 Aquaculture</b>	<b>02-AQU-A02</b> : Nettoyer les friches conchylicoles
<b>09 Risques</b>	<b>09-RSQ-A01</b> : Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral
	<b>09-RSQ-A02</b> : Établir un plan de communication sur les risques littoraux avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables
<b>10 Sécurité et sûreté maritimes</b>	<b>10-SEC-A01</b> : Maintenir les capacités de réaction existantes notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau
	<b>10-SEC-A03</b> : Optimiser le dispositif de surveillance de la façade
<b>11 Patrimoine sites et paysages</b>	<b>11-PAY-A02</b> : Identifier le patrimoine bâti menacé par l'évolution du trait de côte
	<b>11-PAY-A04</b> : Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle-Aquitaine

## 2. Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

### 2.1 Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

La façade maritime Sud-Atlantique est riche des nombreuses activités maritimes et littorales qui s'y déploient, génératrices d'emplois. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique, notamment pour le renouvellement des navires de pêche, est un facteur favorable à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l'emploi.

Actions environnementales	
D01 Habitats benthiques	<b>D01-HB-OE06-AN1</b> : Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer
	<b>D01-HB-OE06-AN2</b> : Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles
	<b>D01-HB-OE10-AN2</b> : Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire
D01 Mammifères marins - tortues	<b>D01-MT-OE02-AN1</b> : Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin
	<b>D01-MT-OE03-AN1</b> : Identifier et réduire les risques de collision entre les transports maritimes et les mammifères marins à l'échelle de la façade Atlantique
D01 Oiseaux marins	<b>D01-OM-OE01-AN1</b> : Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire
	<b>D01-OM-OE06-AN1</b> : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale
D01 Poissons céphalopodes	<b>D01-PC-OE01-AN1</b> : Réviser la réglementation relative aux captures d'élaémobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local
	<b>D01-PC-OE01-AN2</b> : Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisir à la reconnaissance et la prise en charge des élaémobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles
	<b>D01-PC-OE02-AN1</b> : Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élaémobranches
	<b>D01-PC-OE03-AN1</b> : Élaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l'ensemble du continuum Terre-Mer
	<b>D01-PC-OE03-AN2</b> : Éviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants
	<b>D01-PC-OE05-AN1</b> : Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHI), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade
D02 Espèces non indigènes	<b>D02-AN1</b> : Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines
D03 Espèces commerciales	<b>D03-OE02-AN1</b> : Identifier les stocks locaux prioritaires pour lesquels la gestion pourrait être améliorée, et rédiger des plans de gestion correspondants
D04 Réseau trophique	<b>D04-AN1</b> : Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrage au niveau européen
D06 Intégrité des fonds marins	<b>D06-OE01-AN2</b> : Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin
D08 Contaminants	<b>D08-OE05-AN1</b> : Limiter/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques
	<b>D08-OE06-AN1</b> : Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires
D10 Déchets marins	<b>D10-OE01-AN4</b> : Sensibiliser, informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets
	<b>D10-OE01-AN5</b> : Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables
	<b>D10-OE02-AN1</b> : Améliorer la gestion des déchets dans les ports ainsi que dans les exploitations ostréicoles et développer la pêche passive aux déchets

	<b>D10-OE02-AN2</b> : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité
<b>D11 Bruit</b>	<b>D11-OE01-AN1</b> : Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser
<b>Actions transversales</b>	<b>AT-04</b> : Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin
	<b>AT-06</b> : Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »

## Actions socio-économiques

<b>01 Pêche professionnelle</b>	<b>01-PCH-A01</b> : Promouvoir la recherche d'innovation technique pour la flotte de pêche professionnelle
	<b>01-PCH-A02</b> : Faciliter et promouvoir une gestion stratégique, locale et durable des activités et ressources halieutiques
	<b>01-PCH-A03</b> : Encourager les dynamiques de filières locales pour valoriser au mieux l'ensemble des produits de la pêche et des cultures marines
<b>03 Ports et transports</b>	<b>03-POR-A01</b> : Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique
<b>04 Industries navales et nautiques</b>	<b>04-IND-A01</b> : Accompagner le développement des filières navales et nautiques
	<b>04-IND-A02</b> : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
	<b>04-IND-A03</b> : Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'État notamment en termes de propulsions propres et d'écoconception
	<b>04-IND-A04</b> : Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques
<b>07 Plaisance et loisirs nautiques</b>	<b>07-PLA-A01</b> : Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
	<b>07-PLA-A02</b> : Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)

## 2.2 La Nouvelle-Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de production énergétique

Les potentialités des énergies marines renouvelables y sont avérées. Leur réalisation doit ainsi contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique au travers de projets tels que le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la ligne de transfert d'énergie France-Espagne, le houlomoteur, et l'hydrolien estuarien.

## Actions environnementales

<b>D01 Oiseaux marins</b>	<b>D01-OM-OE02-AN1</b> : Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer
---------------------------	--

## Actions socio-économiques

<b>05 Énergies marines renouvelables</b>	<b>05-EMR-A01</b> : Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer posé au large de l'île d'Oléron
	<b>05-EMR-A02</b> : Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade

## 2.3 Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Les filières motrices de la construction navale, du transport maritime, d'extraction de matériaux, du nautisme et du tourisme balnéaire ainsi que celles des productions primaires, emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine (ostréiculture et pêche) représentent de réelles opportunités en termes d'emploi. L'État en région souhaite évidemment les conforter et les encourager. L'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine « de faire de l'océan notre avenir » s'inscrit parfaitement dans la stratégie de façade maritime visant à promouvoir l'économie bleue. Elle trouvera sa déclinaison opérationnelle notamment dans les différents schémas de planification territoriale.

En tout état de cause, le développement potentiel de l'ensemble des activités maritimes tiendra compte de la zone de défense de la Direction Générale de l'Armement au niveau de la façade Sud-Atlantique.

### Actions environnementales

### Actions socio-économiques

<b>01 Pêche professionnelle</b>	<b>01-PCH-A03</b> : Encourager les dynamiques de filières locales pour valoriser au mieux l'ensemble des produits de la pêche et des cultures marines
<b>02 Aquaculture</b>	<b>02-AQU-A01</b> : Planifier les futures zones de vocation aquacole sur la façade
	<b>02-AQU-A03</b> : Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles
<b>03 Ports et transports maritimes</b>	<b>03-POR-A01</b> : Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique
	<b>03-POR-A03</b> : Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire
<b>04 Industries navales et nautiques</b>	<b>04-IND-A02</b> : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
<b>06 Sédiments marins et estuariens</b>	<b>06-SED-A01</b> : Élaborer et mettre en œuvre le document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)
<b>14 Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer</b>	<b>14-FOR-A01</b> : Faire connaître les métiers de la mer pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes
	<b>14-FOR-A02</b> : Consolider et faire évoluer les offres de formation
	<b>14-FOR-A03</b> : Mettre en relation l'offre et la demande de l'emploi maritime et développer des passerelles
	<b>14-FOR-A04</b> : Mettre en place un cadre incitatif et des outils favorisant la reprise d'activités de taille artisanale, notamment en facilitant l'installation des primos accédants et des jeunes dans les filières de production primaire
	<b>14-FOR-A05</b> : Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord
<b>Actions transversales gouvernance</b>	<b>15-AT-A02</b> : Favoriser un aménagement concerté du territoire

## 2.4 Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Les grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, les ports de commerce de Rochefort – Tonnav-Charente et de Bayonne et les 7 principaux ports de pêche de la région Nouvelle-Aquitaine constituent l'armature logistique principale du développement de l'économie bleue. Ils sont les supports des projets structurants et de l'innovation et vecteurs de densification industrielle. La vision de l'État en région pour 2030 repose sur une recherche accrue de synergie entre les ports de l'Atlantique et sur l'amélioration des connexions à leur hinterland – en particulier par la voie ferrée – au travers d'une approche intégrée dans la gestion des flux et des projets.

### Actions environnementales

## Actions socio-économiques

03 Ports et transports maritimes	03-POR-A01 : Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique
	03-POR-A02 : Développer les flux par une meilleure connexion des ports
	03-POR-A03 : Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire
04 Industries navales et nautiques	04-IND-A01 : Accompagner le développement des filières navales et nautiques
	04-IND-A02 : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire

## 2.5 Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des espaces

L'économie bleue en Nouvelle-Aquitaine doit résolument s'inscrire dans la durabilité. Le milieu marin et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires et de pressions multiples. L'accentuation des risques, la pression démographique sur la frange littorale, l'impératif de l'emploi et du développement économique, les effets du changement climatique pèsent sur les ressources naturelles. Le déploiement de l'économie bleue doit tenir compte des capacités d'accueil de nos territoires et adopter une sobriété énergétique et un usage raisonné des ressources.

## Actions environnementales

Actions transversales	AT-01 : Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle
-----------------------	--

## Actions socio-économiques

02 Aquaculture	02-AQU-A01 : Planifier les futures zones de vocation aquacole sur la façade
	02-AQU-A02 : Nettoyer les friches conchylicoles
	02-AQU-A03 : Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles
05 Énergies marines renouvelables	05-EMR-A01 : Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer posé au large de l'île d'Oléron
	05-EMR-A02 : Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade
06 Sédiments marins et estuariens	06-SED-A01 : Élaborer et mettre en œuvre le document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM) de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)
07 Plaisance et loisirs nautiques	07-PLA-A01 : Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
	07-PLA-A02 : Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)
	07-PLA-A03 : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)
08 Tourisme	08-TOU-A01 : Favoriser un tourisme littoral durable, notamment à travers les documents d'urbanisme
	08-TOU-A02 : Accompagner des projets d'aménagement et de gestion durable pour améliorer l'accueil et les mobilités des territoires littoraux
09 Risques	09-RSQ-A01 : Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral
10 Sécurité et sûreté maritimes	10-SEC-A02 : Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs pour assurer la sécurité des conditions de navigation
11 Patrimoine, sites et paysages	11-PAY-A01 : Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux
	11-PAY-A03 : Poursuivre la politique de préservation et de valorisation des sites emblématiques du littoral
Actions transversales- gouvernance	15-AT-A02 : Favoriser un aménagement concerté du territoire

### 3. Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

#### 3.1 Mieux connaître la mer

Le maillage territorial des structures universitaires et scientifiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine constitue un atout majeur pour le développement de la connaissance sur les milieux marins et les nouvelles technologies. Ces différents organismes (unités mixte de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'IRSTEA, l'INRA...) mènent des programmes de recherche variés et interdisciplinaires dans un objectif de travail collaboratif intégrant les grands enjeux du territoire littoral.

La mer reste néanmoins un vaste territoire à explorer. La connaissance des milieux marins et de leur fonctionnement demeure incomplète. La compréhension du fonctionnement des écosystèmes remarquables, de l'hydrodynamique, des dynamiques sédimentaires et l'appréhension des impacts cumulés des pressions s'appliquant aux milieux apparaissent comme des éléments essentiels à la prise en compte du lien terre-mer et à l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur les milieux marins.

#### Actions environnementales

##### Actions transversales

**AT-06** : Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »

#### Actions socio-économiques

##### 05 Énergies marines renouvelables

**05-EMR-A01** : Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer posé au large de l'île d'Oléron

##### 11 Patrimoine, sites et paysages

**11-PAY-A01** : Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux

**11-PAY-A02** : Identifier le patrimoine bâti menacé par l'évolution du trait de côte

**11-PAY-A04** : Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle-Aquitaine

##### 12 Recherche et connaissance

**12-R-CO-A01** : S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges

**12-R-CO-A02** : Développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime

**12-R-CO-A03** : Optimiser l'usage des équipements en mer et des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin

**12-R-CO-A04** : Faciliter la mise en réseau des acteurs et le partage des connaissances, en s'appuyant notamment sur la gouvernance existante

**12-R-CO-A05** : Mettre en place un accompagnement spécifique des DSF

#### 3.2 Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

L'émergence de synergies entre les acteurs scientifiques et la société civile (professionnels de la mer, associations, clubs sportifs...) pour le partage et le développement de la connaissance est un atout à valoriser. Les liens entre la communauté scientifique et le monde industriel doivent se renforcer.

#### Actions environnementales

#### Actions socio-économiques

##### 02 Aquaculture

**02-AQU-A01** : Planifier les futures zones de vocation aquacole sur la façade

##### 07 Plaisance et loisirs nautiques

**07-PLA-A03** : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)

##### 12 Recherche et connaissance

**12-R-CO-A01** : S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges

**12-R-CO-A02** : Développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime

**12-R-CO-A03** : Optimiser l'usage des équipements en mer et des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin

**12-R-CO-A04** : Faciliter la mise en réseau des acteurs et le partage des connaissances, en s'appuyant notamment sur la gouvernance existante

**12-R-CO-A05** : Mettre en place un accompagnement spécifique des DSF

### 3.3 Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Les innovations dans le domaine maritime permettront l'accompagnement des filières traditionnelles pour des activités respectueuses de leur environnement (adaptation et renouvellement des navires, déconstruction, recyclage, transition numérique). Les centres techniques régionaux accompagnent déjà en Nouvelle-Aquitaine les filières de la conchyliculture et de la pêche pour conforter leur activité et leur fournir des outils de développement et d'adaptation. La façade Sud-Atlantique doit par ailleurs continuer à affirmer sa place de leader en recherche et développement pour la filière nautique et la glisse.

#### Actions environnementales

#### Actions socio-économiques

<b>01 Pêche professionnelle</b>	<b>01-PCH-A01</b> : Promouvoir la recherche d'innovation technique pour la flotte de pêche professionnelle
<b>04 Industries navales et nautiques</b>	<b>04-IND-A01</b> : Accompagner le développement des filières navales et nautiques
	<b>04-IND-A02</b> : Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire
	<b>04-IND-A03</b> : Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'État notamment en termes de propulsions propres et d'écoconception
	<b>04-IND-A04</b> : Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques
<b>05 Énergies marines renouvelables</b>	<b>05-EMR-A02</b> : Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade
<b>13 Innovation</b>	<b>13-INO-A01</b> : Fédérer les ambitions des acteurs de Nouvelle-Aquitaine
<b>14 Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer</b>	<b>14-FOR-A05</b> : Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord

### 3.4 Un public conscient de la fragilité et du potentiel de la mer

À travers la mise en place d'événements éducatifs et culturels, l'ensemble des acteurs œuvre collectivement pour sensibiliser et éduquer, dès le plus jeune âge, les citoyens aux enjeux liés à la mer et au littoral.

#### Actions environnementales

<b>D01 Mammifères marins - tortues</b>	<b>D01-MT-OE01-AN1</b> : Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins
<b>D01 Oiseaux marins</b>	<b>D01-OM-OE06-AN2</b> : Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux
<b>D01 Poissons céphalopodes</b>	<b>D01-PC-OE01-AN2</b> : Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisir à la reconnaissance et la prise en charge des élasmobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles
<b>D03 Espèces commerciales</b>	<b>D03-OE03-AN1</b> : Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre [Réserve DPMA]
<b>D10 Déchets</b>	<b>D10-OE01-AN4</b> : Sensibiliser, informer et éduquer sur la pollution des océans par les déchets
	<b>D10-OE02-AN2</b> : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité

**Actions transversales****AT-03** : Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces, à destination de la navigation de plaisance**Actions socio-économiques**

<b>07 Plaisance et loisirs nautiques</b>	<b>07-PLA-A03</b> : Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)
<b>09 Risques</b>	<b>09-RSQ-A02</b> : Établir un plan de communication sur les risques littoraux avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables
<b>11 Patrimoine, sites et paysages</b>	<b>11-PAY-A02</b> : Identifier le patrimoine bâti menacé par l'évolution du trait de côte
	<b>11-PAY-A03</b> : Poursuivre la politique de préservation et de valorisation des sites emblématiques du littoral
	<b>11-PAY-A04</b> : Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle-Aquitaine
<b>12 Recherche et connaissance</b>	<b>12-R-CO-A01</b> : S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges

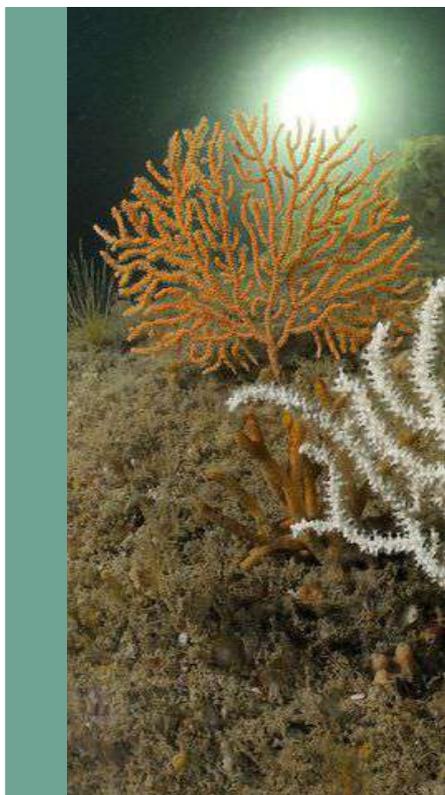
### 3.5 Des métiers de la mer attractifs

L'installation de nouvelles filières liées notamment aux biotechnologies ou aux énergies marines renouvelables (éolien, hydrolien ou houlomoteur) est un enjeu majeur pour la façade maritime. Ces nouveaux secteurs sont autant d'opportunités de mise en place de formations adaptées pour accompagner le développement de l'emploi local. En parallèle, l'amélioration des conditions de travail (cadre social, modernisation des navires,...) contribue à l'attractivité des métiers de la mer.

**Actions environnementales****Actions socio-économiques**

<b>01 Pêche professionnelle</b>	<b>01-PCH-A02</b> : Faciliter et promouvoir une gestion stratégique, locale et durable des activités et ressources halieutiques
	<b>01-PCH-A03</b> : Encourager les dynamiques de filières locales pour valoriser au mieux l'ensemble des produits de la pêche et des cultures marines
<b>14 Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer</b>	<b>14-FOR-A01</b> : Faire connaître les métiers de la mer pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes
	<b>14-FOR-A02</b> : Consolider et faire évoluer les offres de formation
	<b>14-FOR-A03</b> : Mettre en relation l'offre et la demande de l'emploi maritime et développer des passerelles
	<b>14-FOR-A04</b> : Mettre en place un cadre incitatif et des outils favorisant la reprise d'activités de taille artisanale, notamment en facilitant l'installation des primos accédants et des jeunes dans les filières de production primaire
	<b>14-FOR-A05</b> : Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord

# GLOSSAIRE



■ **AMP** | Aire Marine Protégée : Espace délimité en mer, sur lequel est fixé un objectif de protection de la nature à long terme. Cet objectif est rarement exclusif : il est souvent, soit associé à un objectif local de développement socio-économique, soit articulé avec une gestion durable des ressources. Elle se caractérise également par un certain nombre de mesures de gestion mises en œuvre au profit de l'objectif de protection : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementation, surveillance, information du public, etc.

■ **BEE** | Le « bon état écologique » du milieu marin est défini dans la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin (DCSMM) » comme étant « l'état écologique des eaux marines tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs dans le cadre de leurs conditions intrinsèques, et que l'utilisation du milieu marin soit durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir ».

■ **CMF** | Conseil maritime de Façade : Instance de concertation dédiée à l'orientation de la politique maritime intégrée à l'échelle des façades maritimes

■ **DEB** | Direction de l'Eau et de la Biodiversité relevant du Ministère de la Transition écologique et solidaire

■ **DCE** | Directive Cadre sur l'Eau : directive européenne du Parlement européen et du Conseil adoptée le 23 octobre 2000, qui établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

■ **DCPEM** | Directive Cadre pour la Planification de l'Espace Maritime : Directive adoptée par l'Union Européenne le 23 juillet 2014. Elle établit un cadre pour la planification des activités maritimes et la gestion intégrée des zones côtières de l'espace européen. Elle attend des États membres qu'ils assurent une coordination des différentes activités humaines et usages en mer, pour atteindre des objectifs d'ordre écologique, économique et social.

■ **DCSMM** | Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin : Directive adoptée par l'Union Européenne le 17 juin 2008 qui établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin en vue de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

■ **DIRM SA** | Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique: Service déconcentré de l'État relevant du ministère chargé de la mer en charge de la conduite et de l'animation politiques de l'État en mer à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

■ **DSF** | Document Stratégique de Façade : Document qui précise et complète les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade maritime.

■ **PAMM** | Plan d'action pour le Milieu Marin : moyen de mise en œuvre de l'action de l'Union européenne pour le milieu marin dans les « eaux européennes ». Il s'agit du volet environnemental du DSF.

■ **SDAGE** | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : il sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants ou des systèmes aquifères particuliers, à plus petite échelle.

■ **SFM** | Stratégie de Façade Maritime : Parties 1 et 2 des DSF contenant un état des lieux environnemental et socio-économique des façades, une synthèse des analyses scientifiques et techniques et les éléments constitutifs des objectifs stratégiques et de la planification de l'espace maritime.

■ **SNML** | Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral : cadre de référence pour la protection des milieux, la réalisation ou le maintien du bon état écologique, l'utilisation durable des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.



Conception et réalisation graphique : Mission de Coordination des Politiques Publiques Maritimes et Littorales / Direction Inter-régionale de la Mer Sud-Atlantique (MCPPL / DIRM SA) ■ Photo de couverture : le phare et le plateau de Cordouan, Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis © Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) ■ Sources des données des cartes (réalisées par la DIRM Sud-Atlantique) > p. 4 délimitations des façades maritimes : © DIRM SA / CEREMA 2019 - système de coordonnées : Pseudo Mercator EPSG 3857 > p. 12 carte des vocations : © DIRM SA / CEREMA 2019 - bathymétrie © EMODNet - système de coordonnées : Pseudo Mercator EPSG 3857 > p31 carte des actions : © DIRM SA/CEREMA 2020 - bathymétrie © EMODNet - système de coordonnées : Pseudo Mercator EPSG 3857 ■ Édition Novembre 2020 ■ Tous droits réservés ■ Imprimé sur du papier certifié PEFC.



Suivre l'actualité #MerLittoral2030  
[www.merlittoral2030.gouv.fr](http://www.merlittoral2030.gouv.fr)



[www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr)



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique

1-3, rue Fondaudège CS 21227  
33074 Bordeaux Cedex  
Tél. : 33 (0) 5 56 00 83 00

[dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr)

